

Mécanicien d'engins chantier tp (H/F)

94320 THIAIS [Accéder à l'annonce en ligne](#)

- Contrat de travail temporaire
- Dès que possible
- Durée : 1 mois

- Temps plein
- Ouvert aux personnes en situation de handicap

L'entreprise

Nous recherchons un mécanicien d'engin de chantier travaux public pour notre client situé à Thiais (94). C'est une entreprise à taille humaine, spécialisée dans la location d'engin de chantier.

Le poste

Lieu : THIAIS - Val-de-Marne (94) Temps de travail : 35 heures par semaine

Un mécanicien d'engins de chantier travaux public H/F est un professionnel chargé de l'entretien, de la révision , de la réparation et du dépannage de machines lourdes et spécialisées. Il intervient sur des engins tels que les pelleteuses, bulldozers, niveleuses, chargeuses, compacteurs ou tombereaux et autres. Le mécanicien peut travailler en atelier ou directement sur chantier en cas de panne urgente.

Diagnostic et dépannage :Recherche de pannes mécaniques, hydrauliques ou électriquesUtilisation d'outils de diagnostic (valise électronique, multimètre, etc.)Lecture et interprétation de plans et schémas techniques

Maintenance préventive :Vidanges, remplacement de filtres, graissageContrôle des niveaux (huile)Vérification de l'état général des machines

Réparation et remise en état :Démontage et remplacement des pièces défectueusesRéglages et essais de fonctionnement après interventionRéparation sur site ou en atelier selon les besoins

Suivi et traçabilité :Renseignement des fiches d'intervention et des rapports techniquesCommunication avec le chef d'atelier ou le responsable techniqueRespect des procédures de sécurité et d'entretien

Le profil recherché

Le mécanicien d'engins de chantier TP (H/F) est un technicien qualifié, spécialisé dans la maintenance, le diagnostic et la réparation des machines utilisées sur les chantiers de travaux public, construction, de terrassement ou de voirie.

Le mécanicien d'engin de chantier doit avoir minimum 3 ans d'expériences, (Le permis B sera un plus).